

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 juin 2019

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil dix-neuf, le **27 juin, à 14H30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Jean-Marc MORETTI

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 21

11 juin 2019

**Membres présents :**

Date de la réunion :

**Titulaires** : Jacques BOUVIER, Pascal GOUBERT de CAUVILLE, Alain GOUTX, Anne-Marie HUBERT, Eric MARTELLIERE, Christian MARY, Nicole ROGER, Christophe THORIN

27 juin 2019

**Suppléant** : Michel HOURY suppléant de Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

**Pouvoirs :**

Gérard CHOPIN a donné pouvoir à Jacques BOUVIER  
Claire GRANGER a donné pouvoir à Anne-Marie HUBERT  
Didier PIGOREAU a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE

**N°32.2019**

**Membres titulaires excusés** : Pascal BRINDEAU, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Janine CHARRIER, Marie-Claude DAMERON, Catherine LHÉRITIER, Pascale OGHEREAU

Objet de la délibération :

**Membres absents** : Claude BORDIER, Joël DEBUIGNE, Emmanuèle NEDEY

Mission obligatoire – Emploi –  
Site Emploi Territorial –  
Utilisation et dispositif de mise  
en œuvre

Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher était excusée

Nicole ROGER a été désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la délibération n° 42.2016 du 24 novembre 2016, portant adhésion, du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41), au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Informatique des centres de gestion.

Dans ce cadre, le Président rappelle le souhait d'adhésion aux applications informatiques du GIP Informatique, et notamment l'adhésion au Site Emploi Territorial (SET).

A ce titre, en matière d'emploi, sur la base de l'étude conduite par le cabinet Bearing Point, en 2016/2017, et des consultations au sein de ses différentes instances depuis, le GIP Informatique a décidé de labelliser l'application « Site Emploi Territorial ».

Cette décision de labellisation repose sur les fonctionnalités disponibles d'une part, le socle technologique d'autre part, l'ensemble ayant bénéficié d'investissements réguliers depuis l'origine.

.../...

A cet égard, il est rappelé que le SET résulte de l'initiative conjointe, en 2004, de six centres de gestion (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Isère, Loire et Vienne) et du CNFPT, qui ont saisi les possibilités du numérique pour améliorer le service rendu aux employeurs territoriaux pour leurs recrutements, et aux candidats pour leurs recherches d'emploi et de mobilité.

Depuis 2004, ce site a régulièrement évolué, notamment avec la livraison d'un module statistique en 2014 et en 2016 avec une nouvelle ergonomie, y compris la fonction « responsive design » qui facilite la consultation par les tablettes et smartphones.

Le SET compte aujourd'hui 41 centres de gestion utilisateurs, outre le CNFPT, soit plus de 28.000 employeurs territoriaux, ainsi que la Direction de la Sécurité Civile et les Services Départementaux d'Incendie et de Secours.

Concrètement, les internautes peuvent y consulter les offres d'emploi disponibles, enregistrer le profil de poste recherché, déposer leur CV. Les règles, en conformité avec le RGPD, leur assurent une parfaite confidentialité dans leur recherche.

De leur côté, les employeurs peuvent gérer complètement leurs opérations de recrutement de manière dématérialisée avec l'appui du répertoire des métiers : publicités des offres d'emploi, déclarations de création ou de vacance, décisions de recrutement, suivi en temps réel des opérations de transmission pour publication des arrêtés préfectoraux.

Dès 2019, avec la mise en œuvre d'un portail commun à l'ensemble de la fonction publique (cf. ordonnance du 13 avril 2017), le SET permettra d'y diffuser au fil de l'eau l'ensemble des déclarations et offres de la Fonction Publique Territoriale, avec celles de l'Etat et de la Fonction Publique Hospitalière.

Dans une logique de rationalisation des applications informatiques des centres de gestion, il est donc proposé au conseil d'administration d'approuver l'utilisation du Site Emploi Territorial, au plus tard au 01 janvier 2020, ce qui impliquera la participation au financement de cet outil selon les clés de répartition adoptées par le conseil d'administration du GIP Informatique.

Afin de préciser l'impact financier de cette décision, au regard des informations transmises, par compte rendu, du comité technique du GIP Informatique, en fin d'année 2018, il convient de distinguer deux périodes :

- du 01/01/2019 au 31/12/2019,
- à partir du 01/01/2020.

**A compter du 01/01/2019**, le GIP Informatique reprend, outre le SET, les adhérents et les engagements de l'Alliance Informatique (en matière de bourse de l'emploi l'application « CAP Territorial »), dans l'objectif d'accueillir la majorité des 36 centres de gestion utilisateurs de CAP Territorial sur le SET (sachant que plusieurs d'entre eux se sont déjà manifestés pour rejoindre le SET dès début 2019).

En conséquence, le budget prévisionnel est estimé pour 12 mois à 269 k€, dont 76 k€ liés au financement par la Fonction Publique Territoriale (FPT), via le GIP Informatique, de la part FPT de la nouvelle bourse de l'emploi interfonction publique.

Ce budget prévisionnel de 269 k€ sera réparti sur un nombre de centres de gestion susceptible d'osciller entre 50 et 80 (moyenne retenue = 65), ce qui correspond à une moyenne de 4200,00 € par centre de gestion.

La part exacte de chaque centre de gestion sera calculée en fonction de la clé de répartition suivante, soumise à l'approbation du conseil d'administration du GIP Informatique, dans un souci d'équité : le nombre d'agents électeurs auprès des CAP et CCP, lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018.

**A compter du 01/01/2020**, et donc après le financement initial de la bourse de l'emploi inter-fonction publique et des derniers engagements liés à CAP Territorial, le budget prévisionnel est estimé pour 12 mois à 171 k€.

Montant à répartir sur un nombre prévisionnel de 75/80 CDG, soit une moyenne de 2000,00 € par centre de gestion, selon la clé de répartition explicitée ci-dessus : nombre d'électeurs auprès des CAP et CCP.

Cf. tableau récapitulatif ci-après :

	2 017	2 018	2 019	2 020
<b>SET</b>				
Budget annuel	233 000 €	175 000 €	153 000 €	153 000 €
Moyenne par CDG	2 900 €	3 100 €		
<b>CAP</b>				
Budget annuel	45 000 €	57 000 €	40 000 €	- €
Moyenne par CDG	1 300 €	1 700 €		
<b>BOURSE INTER-FP</b>				
Budget annuel	- €	- €	76 000 €	18 000 €
<b>TOTAL</b>				
Budget annuel	286 000 €	232 000 €	269 000 €	171 000 €
Moyenne par CDG	2 000 €	2 400 €	4 200 €	2 000 €

Sur le plan opérationnel, pour l'exploitation et le développement du SET, le GIP Informatique a désigné comme centre de gestion « porteur » le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère (CDG38), dont l'exécutif et les équipes sont très investies sur cet outil depuis l'origine, en 2004.

Ainsi, le CDG 38 assure conventionnellement les missions suivantes, pour le compte du GIP Informatique et des centres de gestion utilisateurs :

- rôle d'opérateur technique, en lien avec les prestataires désignés et rémunérés par le GIP Informatique (hébergement, maintenance corrective et évolutive), via un coordonnateur technique mutualisé et un outil dédié (« Redmine »),
- animation « métier », via un comité d'utilisateurs,
- relations avec les nouveaux centres de gestion susceptibles d'adhérer : démonstrations, renseignements techniques, mise en œuvre opérationnelle du changement d'outil, formation (avec le concours d'autres CDG, et notamment le CDG17, également co-fondateur).

Enfin, afin de former nos équipes à l'utilisation de ce nouvel outil, il est prévu de mettre en place une session de deux jours de formation, via des centres de gestion déjà utilisateurs, sur la base d'un coût estimé à 300,00 €/jour, par intervenant.

Les frais de déplacements (indemnités kilométriques, frais de péages, hébergement, restauration) seront facturés en sus des frais de formation.

L'ensemble de ces frais sera réparti entre les centres de gestion bénéficiaires de ces sessions de formation (montant à régler directement aux centres de gestion qui ont dispensé cette formation, sans majoration).

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- d'approuver l'utilisation et le dispositif de mise en œuvre du Site Emploi Territorial (SET), comme présenté ci-avant,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer la convention de formation relative à la mise en place du Site Emploi Territorial,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
Le 27 juin 2019

Publié ou notifié le : 09 juillet 2019  
Exécutoire le : 09 juillet 2019

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Jean-Marc MORETTI



Le Président,

Jean-Marc MORETTI

